

Entre publics et territoires :

→ LES BIBLIOTHÈQUES DE LECTURE PUBLIQUE EN PROSPECTIVE

GEORGES PERRIN

Inspection générale des bibliothèques
georges.perrin@culture.gouv.fr

Titulaire d'une maîtrise de philosophie et du DSB, **Georges Perrin** est inspecteur général des bibliothèques. Il a auparavant été directeur de la bibliothèque centrale de prêt de la Loire, conseiller pour le livre à la Drac Rhône-Alpes, chef de projet à l'établissement public de la Bibliothèque de France, responsable de la mission Recherche-Coopération à la BnF, puis directeur du SCD de l'université de Provence Aix-Marseille-1. Il est l'auteur de *Développer et exploiter un fonds spécialisé* (Presses de l'Enssib, 1999).

La mort des bibliothèques n'est pas encore annoncée avec certitude. Mais elle fait aujourd'hui l'objet d'une rumeur persistante. Pour qui connaît peu ou n'a qu'un écho lointain de la vie et du fonctionnement des bibliothèques, la virtualisation croissante de l'information, l'évolution permanente des pratiques de moins en moins collectives et de plus en plus individuelles d'appropriation du savoir, la globalisation de la recherche, tout concourt à accréditer l'annonce de cette issue fatale.

De fait, les bibliothèques, comme toutes les institutions culturelles et les institutions en général, traversent une multiplicité d'évolutions propres à remettre en question le bien-fondé de certaines de leurs missions, ainsi que les pratiques des professionnels qui y exercent leur métier. Mais, sans refaire l'histoire, même récente, des bibliothèques françaises, il n'est pas inutile de procéder à un rapide état des lieux, et d'analyser les sources actuelles de nos inquiétudes professionnelles.

Un état de relative aisance pour nos bibliothèques

Un premier constat s'impose : contrairement à ce que l'on peut entendre ou lire çà et là, nos bibliothèques sont aujourd'hui dans un état de relative aisance. Elles n'ont cessé, au cours de ces vingt dernières années, de se développer grâce aux efforts conjugués de l'État et des collectivités territoriales : 2,5 millions de mètres carrés de bibliothèques construits grâce au concours particulier de la dotation générale de décentralisation (DGD), dans les capitales régionales comme dans les com-

munes les plus modestes de nos départements, par les architectes les plus renommés ; près de 30 000 agents qualifiés, avec le renfort de plus de 6 000 contractuels ; des collections en perpétuelle expansion, qui permettent le développement de véritables politiques documentaires ; un équipement informatique achevé, constamment mis à jour et renouvelé, etc.

Certes, les budgets de fonctionnement, et plus particulièrement les budgets d'acquisition, apparaissent encore insuffisants. Toutefois, la comparaison avec les réseaux étrangers est loin de nous être défavorable et, même si la crise n'épargne pas plus la France que les autres pays d'Europe, aucune fermeture de bibliothèque publique n'a été annoncée, contrairement à ce qui s'est produit en Grande-Bretagne en 2008.

Et pourtant, comme semblent le montrer quelques indices, la crise de l'institution bibliothèque apparaît bien réelle. En effet, depuis quelques années, les statistiques officielles, ainsi que certaines études¹, font état d'une diminution de l'intérêt du public pour la bibliothèque et d'une baisse des emprunts et de la fréquentation. Ceci serait principalement dû à la rapide progression de la « culture d'écran », et au désintérêt grandissant pour la lecture des livres et de la presse.

Ces constats semblent toutefois contredire les efforts des professionnels pour se mettre rapidement au diapason de l'information en ligne,

1. Voir *Les bibliothèques municipales en France après le tournant internet* par Bruno Maresca, avec Françoise Gaudet et Christophe Evans, BPI, 2007. Voir également : *Les pratiques culturelles des Français à l'ère numérique* par Olivier Donat, La Découverte/Ministère de la Culture et de la Communication, 2009.

diversifier l'action culturelle et mettre en valeur les collections de leurs bibliothèques. Dans cette phase de questionnement et d'hésitation, l'examen des expériences étrangères semble être un des recours possibles pour franchir cette étape quelque peu problématique de l'évolution de nos bibliothèques. Sans minimiser l'importance de cette démarche, il convient toutefois d'explorer toutes les possibilités de rénover nos analyses et nos comportements professionnels. Nous le ferons en énonçant quelques propositions qui nous semblent de nature à contribuer à la réflexion sur l'avenir des bibliothèques de lecture publique et à nous inciter à un véritable changement de culture professionnelle.

Remettre le public au centre de l'institution

Lorsqu'on évoque l'évolution des bibliothèques municipales, il est devenu banal de dire qu'il est urgent de remettre le public au centre de l'institution, et nous devons naturellement souscrire pleinement à cette affirmation, tout en lui donnant un contenu réel. Les années d'opulence et de développement que nous avons évoquées plus haut ont également été celles des bouleversements techniques qui ont engendré une nouvelle conception du métier. Celui-ci s'est considérablement complexifié, se ramifiant en de nombreuses activités techniques que seuls des spécialistes « pointus » étaient à même d'exercer. La grande affaire des années 1970-1980 a été l'informatisation des bibliothèques, et le passage de la fiche bristol aux fichiers électroniques. Les années 1990 ont vu l'éclosion des catalogues informatisés et mis en ligne, qui ont occupé massivement une grande partie des personnels. Bref, ces perfectionnements techniques, dont on espérait, à l'origine, qu'ils seraient source de gain de temps, de précision et d'efficacité, ont eu tendance à devenir l'essentiel du métier, en tout cas sa partie noble. Il faut d'ailleurs craindre que la numérisation, grande préoccupation des années 2000, ne devienne désormais, de par son importance stratégique, l'axe déterminant pour l'organisation du

“Il est nécessaire de refonder notre discours sur la bibliothèque et sur le sens de notre métier. N'est-il pas paradoxal, sinon contradictoire, par exemple, de persister dans l'excellente intention de partir à la conquête de nouveaux publics, tout en continuant de considérer que certains publics sont gênants – les adolescents, les étudiants entre autres ?”

travail technique de nos bibliothèques. De plus, au cours de toutes ces années, dans de nombreuses bibliothèques importantes, on a souhaité, pour plus d'efficacité, « départementaliser » le travail interne, donnant à chaque cellule « spécialisée » le maximum d'autonomie : section jeunesse, bibliothèque patrimoniale, département audiovisuel, cellule d'action culturelle, etc.

Et le lecteur lambda dans tout ça ? Il a dû s'adapter à ces schémas organisationnels, admettre que le travail interne des bibliothécaires prenne beaucoup de temps, et qu'on ne puisse l'accueillir que sur des plages horaires restreintes et discontinues. Il a dû également se faire à l'idée qu'il n'était pas souhaitable qu'il vienne choisir des documents au moment où l'équipe chargée de la section enfantine reçoit une classe d'école primaire. Il a dû enfin comprendre qu'il n'était considéré comme un véritable usager que s'il était dûment inscrit et enregistré dans les fichiers de la bibliothèque comme emprunteur. Aussi, il est grand temps de changer notre culture professionnelle, d'inverser quelques priorités, de cesser de donner la première place aux outils sans se préoccuper de l'utilité de

ce qu'ils produisent, de faire émerger les services dont les usagers ont véritablement besoin, et non ceux dont on a décidé qu'ils étaient utiles et nécessaires pour eux. Il convient désormais de se faire à l'idée qu'un simple citoyen peut entrer dans une bibliothèque pour flâner, fureter dans les collections, bavarder, pour se détendre ou se reposer, et pas nécessairement pour lire ou emprunter des documents.

Il est nécessaire de refonder notre discours sur la bibliothèque et sur le sens de notre métier. N'est-il pas paradoxal, sinon contradictoire, par exemple, de persister dans l'excellente intention de partir à la conquête de nouveaux publics, tout en continuant de considérer que certains publics sont gênants – les adolescents, les étudiants entre autres ? Il est donc urgent de reconsidérer notre perception du public, et de l'accueillir dans la continuité de ses générations, dans la variété de ses besoins, dans l'évolution de ses modes de vie. Peut-être faut-il admettre que les enquêtes de satisfaction sont utiles pour connaître les souhaits des usagers, même si les résultats de ce type d'étude ne sont pas toujours conformes à ce qu'on en attend.

Il est crucial et urgent d'ouvrir davantage, c'est-à-dire sur des horaires très élargis, les bibliothèques municipales, y compris le dimanche, chaque fois que cela est possible et souhaité par la ville. Toutes les équipes, de plus en plus nombreuses, qui en ont fait l'expérience, ne cessent d'en reconnaître et d'en vanter les bénéfices : nouveaux publics, nouveaux comportements, nouvelle appréhension des collections et des services, image renouvelée de la bibliothèque, etc. Il faut se défaire de l'idée que l'amplitude horaire d'ouverture d'une bibliothèque dépend pour l'essentiel de l'importance numérique de son équipe : une simple étude des statistiques officielles suffit à montrer que ce ne sont pas les bibliothèques les mieux pourvues en personnel qui pratiquent les horaires d'ouverture les plus larges.

Des pistes nombreuses et variées

Par ailleurs, une connaissance plus fine des usagers, de leur environnement social, de leurs modes de vie, de leurs souhaits, de leurs disponibilités, devrait retentir plus immédiatement sur la politique documentaire, et permettre d'offrir des services mieux adaptés aux situations locales. À cet égard, il convient sans doute de bannir quelques illusions concernant l'élaboration d'une offre de documentation électronique. Faut-il offrir à tout prix, et souvent à prix d'or, les bases de données ou bouquets divers, dans l'espoir qu'ils auront pour le grand public une utilité comparable à celle des collections électroniques offertes par les bibliothèques universitaires ? N'est-il pas préférable de jouer, à partir de l'offre foisonnante du web, l'intermédiation, et d'essayer d'y apporter la plus-value que l'utilisateur ne trouve pas dans sa pratique individuelle ?

Enfin, au moment où les craintes les plus naïves s'expriment sur l'avenir

des bibliothèques, il est utile de redonner au lieu bibliothèque et à la matérialité de son espace toute sa valeur et son importance. Au cours de ces dernières années, les plus grands architectes ont construit des bibliothèques, aussi bien dans les grandes villes que dans les villes moyennes. Il faut que ces écrans servent à la mise en valeur des collections qu'ils renferment, des joyaux du savoir et de la connaissance qu'ils abritent et présentent. Il faut également jouer de toutes les possibilités fonctionnelles qu'ils recèlent. Que le lieu bibliothèque soit désormais offert comme le lieu de la découverte, de l'information, de l'étude et de la formation, de la rencontre, de l'échange, du libre choix, mais aussi le lieu de la flânerie, de la détente et du loisir. On ne peut que se réjouir des expériences, encore trop peu nombreuses, de « mise en scène » des collections, d'animations ponctuelles autour de thèmes choisis, de création de clubs de découverte des collections patrimoniales, etc.

Les pistes sont encore nombreuses et variées, dont l'exploration devrait améliorer l'adéquation entre le public et sa bibliothèque, et l'imagination doit prendre le pas sur le confort des certitudes techniques. De ce point de vue, on peut souhaiter que la formation continue des professionnels, tout en continuant à accorder l'importance qui leur est due aux évolutions de la bibliothéconomie, s'ouvre davantage à la sociologie des publics, aux techniques de mise en valeur de l'offre, au savoir-faire en matière de valorisation, à la communication et autres thèmes dont l'actualité est des plus évidentes pour la profession.

Les bibliothèques départementales

Quant aux bibliothèques départementales, les problèmes qui se posent à elles aujourd'hui ne sont pas tout à fait du même ordre. La très forte dynamique de développement impulsée par la décentralisation ne s'est guère démentie au cours des deux dernières décennies. Depuis leur création, le principe même de leur fonctionnement les place dans une sorte de mou-

vement ininterrompu de conquête de nouveaux territoires pour la lecture publique. En ce sens, elles se sont tout naturellement inscrites dans la politique d'aménagement du territoire conduite par les départements, dont elles sont devenues le principal vecteur de la politique de diffusion et d'animation culturelle.

Leur mode de fonctionnement leur confère un mode de relation au public très différent de celui des bibliothèques municipales. Certes, elles restent pourvoyeuses de ressources documentaires, mais davantage sur un mode de complémentarité, et les collections qu'elles déposent sont servies au public par des intermédiaires formés par elles pour exercer dans un cadre où le lien social est d'une nature et d'une qualité différente de celui des villes. De ce fait, leur politique documentaire s'est élargie aux dimensions du réseau qu'elles contribuent à mettre en place et à développer. Elles jouent de plus en plus le rôle de centre de coopération et d'animation d'un réseau très ramifié de bibliothèques de toutes dimensions et de toutes obédiences. Elles souffrent beaucoup moins que les bibliothèques municipales du syndrome de la technicité du métier. L'organisation du travail technique en interne n'a jamais obéré l'exécution de leur mission principale, qui est d'apporter la lecture et la culture dans toutes les communes du département, y compris les plus éloignées des centres urbains, y compris les moins peuplées.

Leurs interrogations d'aujourd'hui sont de nature très spécifique, presque de nature « géopolitique ». En effet, l'apparition de l'intercommunalité voulue par la loi Chevènement de 1999 et le caractère très aléatoire de l'attribution de la compétence de lecture publique, tantôt municipale, tantôt intercommunale, ont pour conséquence de remettre en cause les bases de l'architecture de leur réseau. Déjà, de nombreuses bibliothèques départementales ont transgressé la loi non écrite de la desserte des communes de moins de 10 000 habitants. Ce remodelage des unités de population les met souvent au contact direct de bibliothèques municipales de villes devenues le centre dynamique de ces intercommunalités.

2. Voir Bertrand Calenge : « Quelles collections électroniques en bibliothèque publique ? », in *Les collections électroniques : une nouvelle politique documentaire*, dirigé par Pierre Carbone et François Cavalier, Paris, Éd. du Cercle de la librairie, 2009.

Par ailleurs, la réforme des collectivités territoriales, dont l'intention originelle est de clarifier le paysage administratif des territoires, n'est pas a priori très rassurante pour les professionnels de ces bibliothèques. Ils se demandent, en effet, si l'articulation renforcée de l'échelon départemental

s'estompe progressivement, en raison de la multiplication sur le terrain de bibliothèques correctement équipées et professionnalisées. Les moyens de transport allégés ont permis d'accélérer le rythme de la desserte des relais, et d'en améliorer l'impact. Toutefois, dans un contexte de promotion du développement durable, d'économie d'énergie et de carburant, il ne sera pas inutile de réfléchir à de nouvelles modalités pratiques de circulation des documents sur le territoire.

Près d'un quart de siècle après sa mise en œuvre, la décentralisation a apporté à ces bibliothèques deux atouts dont elles ont su jouer : un niveau de moyens qui favorise l'accomplissement de leur mission, et la liberté de déterminer leurs axes de développement pour les adapter avec succès aux caractéristiques des territoires qu'elles ont à desservir. Éminemment adaptables, rompues à

tous les pragmatismes et fortes d'un incomparable savoir-faire dans la gestion des réseaux, elles sauront sans doute surmonter les difficultés nées des incertitudes actuelles.

Revitaliser la coopération entre bibliothèques

Dans cette période de transition où l'évolution permanente des technologies de l'information et les incertitudes touchant à l'organisation administrative déstabilisent quelque peu les bibliothèques, certaines expériences ou projets laissent augurer un avenir riche de promesses. Notons que la plupart de ces projets s'inscrivent dans des actions de coopération entre bibliothèques. Cette politique de coopération, initiée par le ministère de la Culture dans les années 1980, au moment où il annonçait le retrait de sa tutelle directe, avait pour objectif de prolonger et consolider la dynamique de développement du réseau de lecture

publique. Dans le même temps, cette coopération se décentralisait, puisque la région était considérée comme le territoire dont la dimension était la plus appropriée à son éclosion et à son progrès. Mais, tout en favorisant le développement du réseau de lecture publique, cette politique a quelque peu perdu de sa vigueur au fil du temps.

C'est donc cette coopération, faite de mutualisation et de partage, qu'il convient de revitaliser aujourd'hui, en l'élargissant à l'ensemble des réseaux de bibliothèques. C'est ce qu'ont parfaitement compris la ville de Brest et l'université de Bretagne occidentale en réunissant sur un même site leurs bibliothèques respectives, et en mutualisant les accès pour tous les publics, tout en respectant la spécificité de leur mission propre. Sur une base identique, le conseil général du Val-d'Oise a souhaité mettre en place un système de signalement commun des collections de l'ensemble des bibliothèques de lecture publique, universitaires ou des grandes écoles, afin de permettre à l'ensemble des populations d'accéder à la totalité de ces ressources documentaires. D'autres exemples mériteraient d'être cités. Il s'agit, dans tous les cas, des premières manifestations d'une imagination politique et professionnelle apte à valoriser l'institution bibliothèque et à la faire entrer dans le mouvement de son siècle. ●

Janvier 2010

“Il convient de bannir quelques illusions concernant l'élaboration d'une offre de documentation électronique”

et de l'échelon régional ne met pas en cause, à terme, la tutelle du département sur leurs bibliothèques, et si la politique décidée au niveau régional leur permettra de poursuivre leur développement sur les bases actuelles. Ils s'inquiètent de la probable disparition des contributions financières multiples et croisées qui constituent un atout incontournable pour le développement et l'amélioration du réseau de lecture publique.

D'autres questions se posent aujourd'hui aux bibliothèques départementales, notamment celle de l'adaptation de leurs ressources documentaires et de leurs services aux besoins d'une population dont les modes de vie sont de plus en plus semblables à ceux des populations urbaines. Ainsi, on constate leur difficulté, accrue par les contraintes de leur organisation fonctionnelle, à insérer leur offre dans le paysage ouvert par les technologies de l'information. Enfin, dans la plupart des bibliothèques départementales, le caractère emblématique des bibliobus